© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
1999

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

MINISTRY OF TRAINING, COLLEGES AND UNIVERSITIES

2001-2002
Business Plan

Ontario

Message from the Minister

Hon. Dianne Cunningham

Since 1995, our government has demonstrated a strong commitment to our joint priorities of jobs and the economy. In the *Common Sense Revolution*, we promised Ontarians that we would create 725,000 new jobs. We more than kept that promise in our first mandate.

To usher in the new calendar year, Premier Mike Harris reaffirmed that commitment, stating, "Our team's top priority for 2001 will be jobs – keeping current jobs, helping create new jobs and attracting more jobs to Ontario". In doing so he said that we would take all the steps necessary to protect the gains we've made and to stay competitive with the rest of the world.

We now have a wonderful opportunity before us. At a time when our economy is requiring new, flexible skills we will see the single largest increase in young people moving into the postsecondary education and training system in decades. These students, the so-called "double cohort", will be a tremendous asset as we plan for the changing needs of the knowledge-based economy.

These double cohort students are the ones who will obtain the key skills needed to compete and succeed with the world's best and brightest. But, they need to know the door is open for them, that they will be able to secure a place in a college or university program and, for those who move directly into the workforce, they need to know that they will have access to state-of-the-art apprenticeship programs and skills training.

We have a plan in place to do that. We are preparing our colleges, universities and training partners to ensure these students reach their full potential. While preparing for the double cohort is central to our plan, we have also taken steps to ensure learners of all ages have the full range of opportunities, where and when they need them, to acquire new skills or upgrade existing ones so they can keep pace with the requirements of today's rapidly changing workplace.

Today, more than ever before, learning does not stop at the classroom door: education and training are truly lifelong commitments. I am honoured to be in a position to work with our partners in the postsecondary and training sector as we build a stronger, more

101-05526/

flexible and accountable system of higher education and training that will have true benefits for future generations of students.

The Honourable Dianne Cunningham
Minister of Training, Colleges and Universities

Ministry Vision

The Ministry of Training, Colleges and Universities ensures Ontario has an excellent higher education and training system that gives people a high-quality education and a solid foundation of relevant skills and training so they can get good jobs and, at the same time, improve the competitiveness of Ontario's economy.

Core Businesses

The ministry's core businesses support excellence in Ontario's postsecondary education and training system.

Postsecondary Education

The ministry ensures access for each qualified student to a high-quality college or university program by:

- advancing students' postsecondary education through high-quality, accessible and accountable programs;
- encouraging research to stimulate innovation in our economy;
- providing financial support that makes postsecondary education affordable for all students; and
- providing capital funding to maintain high-quality buildings and facilities.

Training

The ministry supports programs and services that ensure a skilled workforce by:

- providing apprenticeship training and services to ensure Ontario has the skills to compete and succeed;
- helping foreign-trained individuals seeking to enter and practise their regulated occupation in Ontario;
- providing literacy, numeracy and basic skills upgrading to assist people to enter or re-enter the workforce;
- preparing unemployed Ontarians, particularly youth, to enter or re-enter the workforce and helping students find summer employment;
- providing assistance to workers facing business closures or other significant workforce adjustments; and
- providing policy, planning, research and evaluation support on labour market and training matters.

Annual Report on Key Achievements for 2000-2001

This year, the ministry moved forward with its comprehensive plan to ensure that every willing and qualified student secures a place in a college or university, and that workers of all ages continue to have access to high-quality and relevant training programs, where and when they are needed.

Preparing for the double cohort

The Ontario Government continued to implement its plan to prepare colleges, universities and our training system to meet the increased enrolment expected with the double cohort, when the first graduates of the new four-year high school program graduate at the same time as the students in the old five-year program. The double cohort, along with demographic change and increased interest in postsecondary programs are all factors that will significantly increase continued enrolment demand at colleges and universities.

In May 2000, the ministry announced the second round of new SuperBuild projects, which in total will see 73,000 new student spaces at colleges and universities throughout Ontario. This investment – the single largest capital project in 30 years in the postsecondary sector – will see $1.8 billion of public-and-private-sector-supported construction at 59 projects. Through SuperBuild, colleges and universities received $95 million for capital renewal funds to help them accommodate additional students through more flexible use of existing facilities.

To ensure current and future spending is focused on priorities, the ministry established the Investing in Students Task Force. The Task Force, which issued its report in February, included 33 recommendations designed to improve services to students and increase accountability for how tax dollars are being spent.

Not all high school students, however, go on to a postsecondary institution. To assist students moving directly into the workforce, the ministry expanded school-to-work programs, including the Ontario Youth Apprenticeship Program.

Providing greater choice in high-quality postsecondary education and training programs

The Ontario Government passed the *Post-secondary Education Choice and Excellence Act, 2000*, which will provide students of all ages with greater choice in

postsecondary programs. The *Act* enables the establishment of the Postsecondary Education Quality Assessment Board that will establish strict criteria to allow Ontario's colleges to apply to offer applied degrees, and allow private, degree-granting institutions to apply for consent to operate in Ontario. These new programs will allow students, no matter where they live in Ontario, to access flexible programs tied directly to the workplace.

In addition, the ministry launched the $5 million TVOntario Lifelong Learning Challenge Fund, with matching contributions from the private sector, to develop online skills training that is accessible to Ontarians in the workplace or at home. The government then announced its intention to create a new centre for excellence in lifelong learning by beginning work on the transfer to TVOntario of the Ministry of Education's Independent Learning Centre, which provides distance education for elementary and secondary students.

Improving the quality and relevance of postsecondary education

For the first time in Ontario, the ministry introduced an element of performance-based funding for colleges and universities. As rated by Key Performance Indicators, which measure success in priority areas such as employer and student satisfaction, and graduation and employment rates, two per cent of college operating grants and one per cent of university operating grants were awarded based on performance.

Helping students and parents better manage education costs

In its first year of operation, the ministry awarded Aiming For the Top Scholarships to more than 4,000 high-achieving students. The scholarships are awarded based on merit, with the amount of the scholarship based on financial need. The ministry also took steps to improve the efficiency and effectiveness of the Ontario student assistance program by taking the first steps to harmonize it with the federal assistance program and reduce student loan default rates. It is anticipated that more than 150,000 students will have received assistance through OSAP in the 2000-2001 school year.

This year also marked the first year of the Ontario government's five-year tuition policy, which will see increases in most programs capped at two per cent per year. The new multi-year tuition policy will help students and parents plan better for the future.

Ensuring Ontario has a skilled workforce for the 21st century

As part of its commitment to growth, the Ontario Government has taken a number of steps to ensure Ontario has the skilled workforce needed to compete and succeed in the 21st century. The ministry committed $48 million in 2000-2001 to provide training for apprentices and for labour adjustment services. Registration of new apprentices increased by 12 per cent to almost 16,000.

In addition, 3,600 high school students participated in the Ontario Youth Apprenticeship Program during the last school year. This was a result of the ministry's commitment to increase the number of schools participating in the program.

In 2000-2001, 685 schools from 66 district school boards participated in OYAP; that's up from 487 schools from 61 district school boards in the previous year.

Also in 2000-2001, the ministry added $3.5M over three years for bridging programs that help foreign-trained pharmacists and nurses employ their skills more quickly in Ontario.

The ministry established an Academic Credential Assessment Service (ACAS) to assist foreign-trained individuals to reach their full potential in Ontario's workforce. By providing high-quality assessments of foreign secondary and postsecondary educational credentials against Ontario standards, the service will help employers hire immigrants with the education background they need, and help foreign-educated persons enter the Ontario job market. Since it opened its doors in October 2000, ACAS has completed 257 assessments.

To further ensure all Ontarians have the opportunity to share in Ontario's continued prosperity, the ministry invested $60.5 million in literacy and basic skills training at more than 300 sites across the province, and launched AlphaRoute, an innovative distance-based literacy service. The ministry also provided $108.5 million to help over 120,000 unemployed Ontarians -- primarily youth -- find jobs, return to school or obtain training, through the Job Connect program. Seventy-eight per cent of the individuals in this award-winning program are successful in finding a job or participating in additional education or training programs.

Through the Apprenticeship Innovation Fund, the ministry is investing $15 million over three years to modernize classroom training for existing programs and introduce opportunities in new trades. In addition, the government invested $53.1 million to assist over 59,000 students – surpassing its target of 57,000 – find summer jobs through the Ontario Summer Jobs strategy.

Key Achievements (cont'd)

In 2000-2001, the ministry established a joint committee with representatives of the Private Vocational Schools sector to address common training issues.

Key Commitments and Strategies for 2001-2002

The Ontario government, in its 2001-2002 budget, introduced a number of new measures to further its plan to accommodate students in the double cohort and ensure the province has the highly trained, flexible workforce it needs to remain competitive in the 21st century.

The government's plan for the double cohort

The Minister of Finance, in his budget speech, noted that the expected increase in postsecondary enrolment due to the double cohort, demographic change and an overall increase in college or university participation rates are "landmark events in our education system [that] demand a landmark response".

It is projected that these factors will increase postsecondary enrolment in 2005-2006 by 78,000 over current levels and that this higher enrolment level will be sustained. In the most recent Ontario Budget, the government announced that support for operating grants for colleges and universities will increase by a projected $293 million by 2003-2004.

This multi-year funding commitment will provide colleges and universities with the certainty they need to begin hiring additional faculty and finalize their plans to accommodate the expected increased enrolment.

The increased support for operating grants follows on the announcement in 2000 of a $1.8 billion investment the government and its partners made to create 73,000 new student spaces. The budget also contained a new $100 million commitment, for a total of $140 million, to address the maintenance costs incurred at colleges and universities. Since the government established SuperBuild in 1999, a total of $297.5 million has been invested to help renovate and upgrade existing buildings. In addition, universities and colleges have agreed to create room for the remaining increase in enrolment by using existing buildings more efficiently.

Ensuring Ontario has a skilled workforce for the 21st century

In 2001-2002, the Access to Opportunities Fund will create 21,500 new spaces in computer science and high-demand engineering programs in colleges and universities. The ministry will also establish the Postsecondary Education Quality Assurance Board (PEQAB), which will enable the introduction of a wider range of educational choices to individuals of all ages.

Key Commitments (cont'd)

The PEQAB will establish strict criteria that will be used to assess the quality of new applied degrees at community colleges and new degree programs submitted by private institutions. These programs will ensure individuals have flexible access to high-quality programs when and where they are needed so they can continue to learn while balancing the needs of family and career.

The government also intends to meet a recommendation made in the Ontario Jobs and Investment Board report "*Road Map to Prosperity*" to introduce a new charter for community colleges that will allow them to be more market-driven and become stronger partners in regional economic development.

The ministry is also working with the Ministry of Health and Long-Term Care to ensure community needs are met through expansion of enrolment in health professions and preparation for the establishment of a Northern Medical School in Sudbury and satellite medical campus in Thunder Bay.

In addition, the Ontario Budget included a commitment to invest $60 million to establish an Ontario Institute of Technology at the Durham College Campus in Durham Region, which will focus on preparing students for careers that call for both practical skills and theoretical grounding.

To meet the government's commitment to jobs and the economy, the ministry will move forward with a strategy for training that will strengthen the province's workforce by providing opportunities at all levels for high-quality and relevant education and training.

In the area of apprenticeship, the ministry will provide $50 million over five years to modernize equipment and facilities in community colleges. It will also invest $33 million annually by 2004-2005 to meet the government's goal, set in 1998, of doubling the number of entrants to apprenticeship programs in the skilled trades from 11,000 to 22,000.

To ensure access to innovative programs, the ministry fostered the development of collaborative programs, involving colleges and universities, in areas such as nursing, information technology, communications information, and media studies. Eleven universities and 20 colleges are ready to enrol students in collaborative nursing programs in the fall of 2001-2002. For example, the recently announced partnership between La Cite Collegiale and the University of Ottawa is an example of a collaborative partnership that will provide needed French-language training for nursing students in Ontario.

To help foreign-trained professionals employ their skills more quickly in Ontario, the 2001-2002 Ontario Budget committed $12 million over three years to support innovative "bridging" programs for occupations such as engineering technicians, nurses, other health care workers and teachers. This will build on the $3.5 million already invested in

bridging training programs for nurses and pharmacists. These programs will provide these individuals with the additional training they require to meet the standards in Ontario and not duplicate the training they received prior to coming to Ontario.

In 2001-2002, the ministry will develop further strategies to encourage distance and technologically-assisted learning in Ontario, by working with TVOntario through the Lifelong Learning Challenge Fund, and the creation of a centre for excellence in lifelong learning. The government continues to support the provision of distance education in the north through a $5 million grant to Contact North.

But government can't do it alone. The ministry will work with trade associations to expand recruitment efforts and encourage employers and employees to take more responsibility for their training requirements.

Increasing accountability in how tax dollars are being spent

The ministry has already established a series of performance measures in both the postsecondary and training systems. These measures are used to report publicly on how well colleges, universities and training providers are meeting the government's priorities.

In 2001-2002, the ministry will build on the work already in place to meet the government's intent to further improve accountability through the *Public Sector Accountability Act.* It will also strengthen accountability in the postsecondary system by expanding the range of Key Performance Indicators and increasing the portion of operating grant awarded based on performance.

In the area of training, the ministry will develop an awards program that will encourage improved performance by recognizing excellence in efficient and effective delivery of training programs.

Key Performance Measures

Ministry: Ministry of Training, Colleges and Universities	Core Business: Postsecondary Education

Ministry Goal: A postsecondary system that offers high-quality programs of instruction

Ministry Contribution: The ministry believes that consumers of postsecondary education – learners – are best able to identify high-quality programs that meet their needs. Key needs include:

- to graduate,
- to obtain employment and
- to develop a secure financial future.

It is assumed that institutions and programs that can demonstrate that they meet the needs of applicants will attract applicants, while those that do not will be encouraged to improve the quality of their instruction. This information makes postsecondary institutions and programs more accountable to learners. The ministry does not collect this information directly; rather, it provides policy direction and funding and works with its delivery partners to ensure that it is provided.

Income Baseline	Employment Baseline
A 1996 Statistics Canada Labour Force survey indicates average earnings by educational attainment, age and type of work for Ontario. The report indicates the value of a postsecondary education. For instance, average annual salaries for workers 25-64 are: • Graduated high school: $31K • Graduated college: $34K • Graduated university: $49K	SEPTEMBER 1999 DATA • Average unemployment: 5.9% • College graduate unemployment: 4.0% • University [bachelor's degree] graduate unemployment: 4.1%
College performance Indicators	**University performance Indicators**
The province-wide 1999-2000 results published April 2001 are: • student satisfaction: 75% • graduate satisfaction: 83% • employer satisfaction: 91% • graduate employment: 91%	The most-recent province-wide results were published in May 2000: • degree completion rate for undergraduate students starting in 1991 and earning a degree within the following seven years: 73.2% • employment rate for 1997 graduates six months after graduation: 93.1% • employment rate for 1997 graduates two years after graduation: 96.4%

Measure	Standard/Target	2001-02 Commitments
The value of information that enables postsecondary applicants to recognize high-quality programs that meet their needs, as indicated by the information's • completeness, • timeliness; and • accuracy. Success on this measure will indicate that the ministry has provided leadership and direction to postsecondary institutions, ensuring that they provide necessary information to applicants.	All institutions will provide information that is: • complete, • timely; and • accurate on an annual basis.	*Colleges:* Key Performance Indicator (KPI) results for the 2000-2001 surveys of • student satisfaction, • graduate satisfaction, • employer satisfaction; and • graduate employment will be reported in spring 2002. The graduation rate KPI will be reported by colleges to the ministry and will be published in 2001-2002. One hundred percent of colleges will make KPI information available on their websites.
		Colleges: In 2001-02, the ministry will distribute 2 1/3 per cent of the General Purpose Operating Grant to colleges based on the KPI performance in: • graduate employment rates six months after graduation, • graduate satisfaction, and • employer satisfaction.
		Universities: Results of the survey of 1998 graduates to determine: • employment rate six months after graduation • employment rate two years after graduation, and • graduation rate will be reported in the summer of 2001. One hundred per cent of universities will post KPI information on their websites.
		Universities: The ministry will distribute 1 1/3 per cent of the operating grant based on results reported in 2001-2002.

Measure	Standard/Target	2001-02 Commitments
		Colleges and Universities: The results will be published during 2001-2002 in an integrated report on postsecondary education performance. Web links to each institutions' performance indicator information will be on the ministry's website to ensure easy access to this information for learners.
		One hundred per cent of postsecondary institutions will publish OSAP default rate information on institutions and programs.

Ministry Goal: A postsecondary system that offers high-quality programs of instruction

Ministry Contribution: As the Ontario economy becomes increasingly "knowledge-based," the demand for qualified persons with advanced technology skills is increasing. Ontario's postsecondary institutions are a key source of such qualified employees. Therefore, one measure of the outcome "high-quality programs" is the capacity of postsecondary institutions to provide individual students, and the economy at large, with the skills and knowledge in computer-science and engineering occupations that are in high demand. By supporting required training, through the Access to Opportunities Program, the ministry encourages and enables postsecondary institutions to provide these "high-quality" programs.

Measure	Standard/Target	2001-02 Commitments
Enrolment in college and university computer-science and high-demand engineering programs, through the Access to Opportunities Program [ATOP]. Success on this measure indicates the ministry's ability to launch, monitor and manage the increase in the number of positions in high-demand occupations.	*Colleges:* Increase the entry-level enrolment in electronics, engineering technology and computer science. The original target of 6,000 students [50 per cent increase] has been re-set to 9,300 at program maturity. (2002-03)	*Colleges:* 2001-2002 target is total incremental growth of 9,000 students.
	Universities: More than double undergraduate enrolment in electrical engineering, computer and software engineering, communications engineering and computer science by 2004-2005, with growth in related post-graduate programs exceeding 50 per cent. The original target of 9,800 students has been re-set to 14,000 students at program maturity. (2004-05)	*Universities:* 2001-02 target is total incremental growth of 12,400 students.

Ministry Goal: A postsecondary system that offers high-quality programs of instruction

Ministry Contribution: A growing demand for teachers has required increases in student spaces in this discipline.

In addition, changing demographics and increasing demand will require increases in the number of places in postsecondary institutions. This growth does not take into account the effect on demand resulting from the change in the reduction in the number of years of the secondary school program, the effect of which will not be felt until 2003-2004.

Measure	Standard/Target	2001-02 Commitments
Ratio between "expected" and "actual" expansion of teacher education programs. Success on this measure indicates the ministry's ability to monitor and manage the increase in the number of positions and faculty appointments at colleges and universities.	Increase the number of spaces in Consecutive Teacher Education programs by 1,500 spaces. 1998-99 Consecutive Teacher Enrolment Baseline: 5,000	Target for 2001-2002 for teacher education spaces is 1,500 above the baseline of 5,000. Monitor growth in university enrolments and faculty appointments for 2001-2002.

Ministry Goal: Ontario Student Assistance Program (OSAP) funds are limited. Funds provided by the ministry to financial institutions to cover the cost of defaulted student loans reduce funds that are available to eligible students. Therefore, reducing default rates ensures that the OSAP can better fulfill its objective: to help students from lower-income families to meet the costs of postsecondary education. OSAP is intended to promote equality of opportunity for postsecondary studies by providing direct financial assistance for educational costs (such as tuition fees, books, and supplies) and basic living expenses.

Ministry Contribution: The ministry sets expectations of performances, monitors performance, and takes action through rewards and disincentives in response to performance. Specifically, the ministry will establish a "hotline" for individuals to report cases of OSAP abuse. Additional staff will be hired to conduct OSAP investigations.

1997 OSAP Default Rates	2000 OSAP Default Rates	Thresholds
The average 1997 default rate for Ontario postsecondary institutions was 23.5%, ranging from: • 13.9% for universities • 27.5% for colleges, and • 38.5% for private vocational schools.	The average 2000 default rate for Ontario postsecondary institutions was 15.7%, ranging from: • 7.1% for universities, • 17.2% for colleges, • 28.9% private vocational schools, and • 6.4% for other postsecondary institutions.	Thresholds by year are: • 1998-1999: 38.5% • 1999-2000: 33.5% • 2000-2001: 28.5% • 2001-2002: 25.0% Institutions with default rates in excess of the thresholds set each year are required to share in the costs of loan defaults.

Measure	**Standard/Target**	**2001-02 Commitments**
OSAP default rates This measure indicates the ministry's ability to design, implement and enforce a default reduction strategy. Reduction of the default rate is a key ministry priority and a matter of public concern.	Reduce the student default rate (number of loans in default as a percentage of the number of loans issued) to less than 10 per cent within five years, i.e. by 2002-2003.	Continue decline in default rate to meet 2002-2003 system-wide target of less than 10 per cent.
		All postsecondary institutions with: • 2000 default rates above 40 per cent OR • default rates above the "threshold" for each of the past three years will submit default reduction strategies for the 2001-2002 loan year.
		Establish consistent baseline data on the incidence of fraud and inappropriate use of OSAP

Measure	Standard/Target	2001-02 Commitments
		Ensure that OSAP assistance does not account for more than 90% of a vocational school's revenue.

Ministry: Ministry of Training, Colleges and Universities	Core Business: Training

Ministry Goal: Help prepare unemployed Ontarians, particularly youth, to enter and re-enter the workforce and help students find summer employment.

As of April 2001, the seasonally adjusted unemployment rate for all Ontarians was 5.9%; the rate for youth, 12.6%. Job Connect and Summer Jobs Service (SJS) assists unemployed people, especially youth, to gain the skills and knowledge they need in order to find and keep real jobs.

Measure	**Standard/Target**	**2001-02 Commitments**
Placement rate of Job Connect participants, i.e., percentage of participants who: • get a job, or • return to school or training	At least 75 per cent of participants will: • get a job, or • return to school or training	About 120,000 clients will receive service during 2001-2002. Of the 120,000 clients, about 90,000 will receive intensive service, i.e., employment planning and/or on-the-job training. About 72,000 (80%) of the 90,000 will obtain employment, enter training or return to school.
The number of students helped to obtain summer employment, within the program budget. Program efficiency and effectiveness measure The measure indicates the ministry's achievement in assisting the maximum number of students, within the program allocation, to obtain summer employment.	Achieve the government's summer employment target, within the allocated budget. Baseline 1997-1998: 26,025 youth assisted	Contribute to the government's overall Ontario Summer Jobs target of 57,000 youth, by assisting 40,625 youth to obtain a summer job through ministry summer programs SJS: 26,425 Self-Help: 14,200

Ministry Goal: Provide literacy services that help prepare unemployed Ontarians to enter and re-enter the workforce.

Ministry Contribution: Twenty per cent of the Ontario adult population does not have the basic literacy skills to meet the needs of the workplace and daily living. Literacy and Basic Skills (LBS) provides literacy assessment and training primarily to unemployed adults to help them enter and re-enter the workforce or to go to further education and training.

Measure	Standard/Target	2001-02 Commitments
Rate of positive outcomes for LBS participants, i.e., percentage of participants who: • get a job, or • go on to further education or training The measure indicates the success of the program in assisting primarily unemployed adults who do not have the basic literacy skills necessary to meet the needs of the workplace to either obtain employment or return to school or training as a further step.	At least 70 per cent of participants will: • get a job, or • go on to further education or training	About 68,000 clients will receive service during 2001-2002. Of the 68,000 clients, about 47,000 will receive more intensive, longer-term instructional services. The remaining 21,000 will receive information and referral, training plan development or support, with self-directed learning. Of the 47,000, about 33,000 (70%) will obtain employment or go on to further education or training.

Ministry Goal: Double the number of people entering apprenticeship programs

Ministry Contribution: Apprenticeship is a key element of Ontario's training system. By helping build a skilled labour force, apprenticeship enables the Province to attract the investment it needs for economic growth and job creation. The continuing availability of high-quality training is essential in enabling Ontario's business to be competitive in domestic and world markets.

Measure	Standard/Target	2001-02 Commitments
Number of new entrants to the apprenticeship system	Long-term target: 19,000 1998-99 Baseline: 11,000	17,000 new apprentices will be registered
Number of secondary school students participating in the Ontario Youth Apprenticeship Program (OYAP)	Long-term target: 6,000 1998-99 Baseline: 2,000 participants	5,000 students targeted to participate in OYAP

2000-2001 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals*

Ministry of Training, Colleges and Universities

Operating	$3,236 million
Capital	$205 million
	575 staff

Postsecondary Education

Operating	$2,856 million
Capital	$202 million
	157 staff

– colleges and universities
– student support

Training

Operating	$370 million*
Capital	$3 million
	400 staff

– policy and intergovernmental
– employment preparation
– apprenticeship training

* excludes loans for tools

Internal Administration

Operating	$10 million
	18 staff**

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

* PSAAB based

** Does not include shared Corporate resources supporting Ministries of Education and Training, Colleges and Universities

2001-2002 Ministry Approved Allocations by Core Business Plan*

Ministry of Training, Colleges and Universities

Operating	$3,365 million
Capital	$51 million
	590 staff

Postsecondary Education

Operating	$2,955 million
Capital	$43 million
	166 staff

– colleges and universities
– student support

Training

Operating	$400 million*
Capital	$8 million
	406 staff

– policy and intergovernmental
– employment preparation
– apprenticeship training

*excludes loans for tools

Internal Administration

Operating	$10 million
	18 staff**

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

* PSAAB based

** Does not include shared Corporate resources supporting Ministries of Education and Training, Colleges and Universities

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed.

Student Support Branch
Helmut Zisser
Phone: (416) 325-4181
Fax: (416) 325-9253
E-mail: Helmut.Zisser@edu.gov.on.ca
General Inquiries (807) 343-7260
OSAP Application Status 1-900-565-OSAP

Colleges
Janet Hope
Phone: (416) 325-1815
Fax: (416) 325-2245
E-mail: Janet.Hope@edu.gov.on.ca

Universities
James Mackay
Phone: (416) 325-1952
Fax: (416) 325-1959
E-mail: James.Mackay@edu.gov.on.ca

Training
Training Inquiries
1-800-387-5656 (including summer jobs)
TTY Toll free1-800- 637-0743

Job Connect, Summer Jobs, Literacy and Basic Skills
Sandie Birkhead-Kirk
Phone: (416) 326-5883
Fax: (416) 326-5505
E-mail: Sandie.Birkhead-Kirk@edu.gov.on.ca

Apprenticeship
Judith Robertson
Phone: (416) 326-5608
Fax: (416) 325-6162
E-mail: Judith.Robertson@edu.gov.on.ca

COPIES OF THIS DOCUMENT ARE AVAILABLE FREE FROM: PUBLICATIONS ONTARIO,
880 BAY STREET, TORONTO ON M7A 1N8. TEL: (416) 326-5300
OUT-OF-TOWN CUSTOMERS EXCEPT OTTAWA CALL: 1-800-668-9938
IN OTTAWA, CALL (613) 238-3630 OR TOLL-FREE 1-800-268-8758
TELEPHONE SERVICE FOR THE HEARING IMPAIRED IS AVAILABLE
TOLL-FREE THROUGHOUT ONTARIO AT 1-800-268-7095

ORDER COPIES VIA THE INTERNET AT HTTP://WWW.PUBLICATIONS.GOV.ON.CA

OBTAIN AN ELECTRONIC COPY OF THIS DOCUMENT AT HTTP://WWW.GOV.ON.CA

© QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO, 1999

ISBN 0-7794-1149-8 (PRINT)
ISBN 0-7794-1150-1 (INTERNET)

CE DOCUMENT EST DISPONIBLE EN FRANÇAIS

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Dianne Cunningham

Depuis 1995, notre gouvernement démontre un engagement ferme envers ses priorités conjointes, soit la création d'emplois et l'économie. Dans le cadre de la *Révolution du bon sens*, nous avons promis aux Ontariennes et Ontariens que nous allions créer 725 000 emplois. Nous avons tenu, voire dépassé, notre promesse au cours de notre premier mandat.

Au début de l'année, le premier ministre Harris a réaffirmé cet engagement en déclarant que l'emploi constituera la priorité de notre équipe pour 2001. À cette fin, il faut maintenir les emplois actuels, contribuer à en créer et en attirer davantage en Ontario. M. Harris a de plus affirmé que nous allions prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les acquis et faire en sorte que l'Ontario demeure concurrentiel à l'échelle mondiale.

Or, nous avons une occasion inespérée d'atteindre cette cible. À une époque où notre économie exige de nouvelles compétences plus polyvalentes, nous verrons la plus forte augmentation du nombre de jeunes qui entament des études postsecondaires ou un programme de formation jamais vue depuis des décennies. La « double cohorte » d'étudiantes et d'étudiants représentera un formidable atout alors que nous planifions en fonction des besoins changeants de l'économie du savoir.

Les étudiantes et étudiants formant la double cohorte sont ceux qui obtiendront les compétences requises pour relever les défis et réussir en faisant concurrence aux meilleurs de ce monde. Cependant, ils doivent être sûrs que la porte leur est ouverte et qu'ils auront une place dans un programme collégial ou universitaire. Ceux qui entrent directement sur le marché du travail doivent être sûrs qu'ils auront accès à des programmes d'apprentissage et de formation de pointe.

Nous avons établi un plan à cette fin. Nous préparons nos collèges, nos universités et nos partenaires en éducation de manière que les étudiantes et étudiants puissent réaliser leur plein potentiel. Même si la double cohorte est au coeur de notre plan, nous avons également pris des mesures pour faire en sorte que les apprenants de tous âges puissent acquérir de nouvelles compétences ou se perfectionner, là où le besoin se fait sentir et quand cela leur convient. Ils pourront ainsi s'adapter aux exigences d'un monde du travail en constante évolution.
Aujourd'hui plus que jamais, l'acquisition du savoir ne se limite plus à la salle de

classe. L'éducation et la formation sont des engagements permanents et continus. C'est un honneur pour moi de collaborer avec nos partenaires des établissements d'enseignement postsecondaire et du secteur de la formation à l'établissement d'un système d'éducation supérieure et de formation à la fois plus solide et plus souple mais aussi plus responsable, dont profiteront véritablement les futures générations d'étudiantes et d'étudiants.

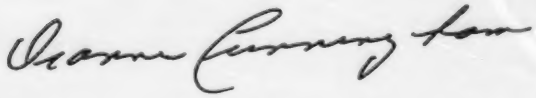

L'honorable Dianne Cunningham
Ministre de la Formation et des Collèges et Universités

Objectif général du ministère

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités s'assure que les Ontariennes et Ontariens jouissent d'un système de formation et d'enseignement supérieur qui, en plus de leur procurer une éducation d'excellente qualité et de leur permettre d'acquérir la formation et les compétences fondamentales dont ils ont besoin pour obtenir de bons emplois, améliore la compétitivité de l'économie ontarienne.

Activités de base

Les activités de base du ministère ont pour objet de favoriser l'excellence dans le système d'éducation postsecondaire et de formation de l'Ontario.

Éducation postsecondaire

Le ministère assure aux étudiantes et étudiants qualifiés l'accès à un programme collégial ou universitaire de grande qualité :

- en favorisant l'éducation postsecondaire au moyen de programmes et de projets de recherche de haute qualité et accessibles dont les dirigeants rendent des comptes;
- en encourageant la recherche pour stimuler l'innovation dans notre économie;
- en offrant un soutien financier pour mettre l'éducation postsecondaire à la portée de tous;
- en assurant le financement nécessaire pour assurer l'accès à des immeubles et à des installations de qualité supérieure.

Formation

Le ministère appuie les programmes et les services qui préparent une main-d'oeuvre compétente :

- en offrant une formation et des services d'apprentissage pour s'assurer que l'Ontario possède les compétences nécessaires pour soutenir la concurrence;
- en aidant les personnes formées à l'étranger qui désirent s'intégrer et exercer une profession ou un métier réglementé en Ontario;
- en dispensant des cours d'alphabétisation, de calcul et de recyclage de base pour aider les personnes qui intègrent ou réintègrent le marché du travail;
- en préparant les Ontariennes et Ontariens qui sont au chômage, et plus particulièrement les jeunes, à intégrer ou réintégrer le marché du travail et en aidant les étudiantes et étudiants à trouver un emploi d'été;
- en aidant les travailleurs touchés par la fermeture d'entreprises ou d'autres réaménagements importants de la main-d'oeuvre;
- en offrant un soutien en matière de politiques, de planification, de recherche et d'évaluation concernant les questions liées au marché du travail et à la formation.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Cette année, le ministère a mis en oeuvre son plan global visant à assurer à chaque étudiante et étudiant motivé et qualifié une place dans un collège ou une université et à permettre aux travailleurs, quel que soit leur âge, d'accéder à des programmes de formation pertinents et de haute qualité, là où le besoin se fait sentir et quand cela leur convient.

Préparation pour la double cohorte

Le gouvernement de l'Ontario a continué de mettre en oeuvre son plan visant à préparer les collèges, les universités et le système de formation à faire face à l'augmentation prévue de l'effectif attribuable à l'arrivée de la double cohorte, lorsque les premiers élèves du nouveau programme d'études secondaires de quatre ans obtiendront leur diplôme en même temps que ceux de l'ancien programme de cinq ans. La double cohorte, les changements démographiques et l'intérêt accru envers les programmes d'enseignement postsecondaire contribueront à la hausse marquée des demandes d'inscription aux collèges et aux universités.

En mai 2000, le ministère a annoncé la deuxième série de nouveaux projets SuperCroissance qui créera 73 000 nouvelles places dans les collèges et les universités de l'Ontario. Cet investissement, le plus important dans le secteur de l'éducation postsecondaire en 30 ans, concerne 59 projets de construction dont le financement, évalué à 1,8 milliard de dollars, sera assumé par les secteurs privé et public. Par le truchement des projets SuperCroissance, 95 millions de dollars en fonds de réfection des immobilisations ont été versés aux collèges et aux universités pour les aider à accepter des étudiantes et étudiants supplémentaires en utilisant avec plus de polyvalence leurs installations actuelles.

Afin de s'assurer que les dépenses actuelles et futures tiennent compte des priorités, le ministère a créé le Groupe d'étude sur l'investissement au service des étudiantes et étudiants. Dans son rapport publié en février, le Groupe d'étude faisait 33 recommandations touchant l'amélioration des services aux étudiantes et étudiants et la responsabilisation à l'égard de l'utilisation des deniers publics.

Toutefois, ce ne sont pas tous les élèves du secondaire qui décident de suivre des études postsecondaires. Pour aider les élèves qui intègrent directement le marché du travail, le ministère a élargi les programmes d'insertion professionnelle, y compris le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario.

Offrir un meilleur choix en matière d'éducation postsecondaire et plus de programmes de formation de qualité

Le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire* qui offre aux étudiantes et étudiants de tous âges un meilleur choix en matière d'études postsecondaires. La Loi prévoit la création de la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire qui établira des critères rigoureux permettant aux collèges de l'Ontario de demander l'autorisation d'attribuer des grades universitaires et aux établissements privés qui confèrent de tels grades l'autorisation de s'implanter en Ontario. Ce faisant, les étudiantes et étudiants, où qu'ils vivent en Ontario, pourront avoir accès à des programmes souples, directement liés au milieu de travail.

Par ailleurs, le ministère a annoncé la création du *Fonds d'encouragement à l'éducation permanente* de TVOntario d'une valeur de 5 millions de dollars, assorti de fonds de contrepartie du secteur privé, en vue d'élaborer un programme de formation en ligne accessible à tous les Ontariens et Ontariennes, au travail ou à domicile. Le gouvernement a ensuite déclaré qu'il avait l'intention de créer un nouveau centre d'excellence en éducation permanente en amorçant le transfert à TVOntario du Centre d'études indépendantes du ministère de l'Éducation qui assure l'éducation à distance des élèves du primaire et du secondaire.

Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation postsecondaire

Pour la première fois en Ontario, le ministère a décidé d'inclure un élément de rendement dans l'attribution des subventions aux collèges et aux universités. Des indicateurs de rendement (IR) mesurent le rendement des établissements d'enseignement dans des domaines prioritaires, notamment la satisfaction des employeurs et de la clientèle étudiante, le taux de diplômés et le taux d'emploi des diplômés. Deux pour cent des subventions de fonctionnement des collèges et un pour cent de celles des universités ont été allouées en fonction du rendement.

Aider les étudiantes, les étudiants et leurs parents à mieux gérer les coûts de l'éducation

Pendant la première année d'existence de cette initiative, le ministère a décerné des bourses « Sommet de l'excellence » à plus de 4 000 étudiantes et étudiants. Les bourses sont accordées au mérite et leur montant est fonction des besoins financiers. Le ministère a également pris des mesures pour améliorer l'efficacité du programme d'aide financière aux étudiantes et étudiants en mettant en branle le processus qui permettra de l'harmoniser avec le programme d'aide du gouvernement fédéral et pour réduire le taux de carence de remboursement de prêts étudiants. On prévoit que plus de 150 000 étudiantes et étudiants auront reçu une aide financière dans le cadre du RAFEO au cours de l'année scolaire 2000-2001.

Cette année, le gouvernement de l'Ontario a également introduit, pour la première fois, un plafond qui limite pendant cinq ans l'augmentation des droits de scolarité. Ce plafond sera fixé à 2 pour 100 par année pour la plupart des programmes. Ce plafonnement aidera les étudiantes et étudiants, ainsi que leurs parents, à mieux planifier leurs budgets.

S'assurer que l'Ontario dispose d'une main-d'oeuvre qualifiée pour le XXI^{e} siècle

Le gouvernement s'est engagé à assurer la croissance économique de la province et a pris un certain nombre de mesures pour disposer de la main-d'oeuvre compétente nécessaire pour faire en sorte que l'Ontario soit compétitif et prospère au XXI^{e} siècle. En 2000-2001, le ministère a engagé 48 millions de dollars pour offrir une formation aux apprentis et des services d'adaptation de la main-d'oeuvre. Le nombre de nouveaux apprentis s'est accru de 12 pour 100 pour passer à près de 16 000.

En outre, 3 600 élèves du palier secondaire ont participé au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) au cours de la dernière année scolaire grâce à l'engagement du ministère d'accroître le nombre d'écoles participant au programme.

En 2000-2001, 685 écoles de 66 conseils scolaires de district ont participé au PAJO, par rapport à 487 écoles de 61 conseils scolaires de district au cours de l'exercice précédent.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

En 2000-2001 également, le ministère a ajouté 3,5 millions de dollars sur trois ans aux programmes de rattrapage qui aident les pharmaciens et les infirmières et infirmiers formés à l'étranger à mettre à contribution leurs compétences plus rapidement en Ontario.

Le ministère a également créé le Service d'évaluation des titres scolaires pour aider les personnes formées à l'étranger à réaliser leur plein potentiel dans le marché du travail ontarien. En évaluant les titres scolaires attribués par les établissements d'études secondaires et postsecondaires étrangers par rapport aux normes de l'Ontario, ce service aidera les employeurs à embaucher des immigrants possédant la scolarité nécessaire tout en permettant à ces immigrants de s'intégrer au marché du travail ontarien. Depuis son lancement en octobre 2000, le SETS a fait 257 évaluations.

Afin de s'assurer que tous les Ontariens et Ontariennes peuvent profiter de cette ère de prospérité, le ministère a investi 60,5 millions de dollars dans des programmes d'alphabétisation et de formation de base dans plus de 300 établissements en Ontario et a lancé le projet AlphaRoute, un service d'alphabétisation à distance. Il a également alloué 108,5 millions de dollars pour aider plus de 120 000 sans-emploi, surtout des jeunes, à trouver du travail, à reprendre leurs études ou à suivre une formation par l'entremise du programme Connexion Emploi. Soixante-dix-huit pour cent des participants à ce programme primé ont trouvé un emploi, ont repris leurs études ou se sont inscrits à des programmes de formation.

Par l'entremise du nouveau Fonds d'innovation en apprentissage, le ministère investit 15 millions de dollars sur trois ans pour moderniser les normes de formation en classe des programmes existants et créer des occasions dans de nouveaux métiers. Par ailleurs, le ministère a investi 53,1 millions de dollars pour aider plus de 59 000 étudiantes et étudiants à trouver un emploi d'été par l'entremise du programme Emplois d'été Ontario, dépassant l'objectif de 57 000 qu'il s'était fixé.

En 2000-2001, le ministère a mis sur pied un comité conjoint composé notamment de représentants des écoles privées de formation professionnelle qui se penchera sur des questions communes de formation.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Dans son budget de 2001-2002, le gouvernement de l'Ontario a lancé un certain nombre de nouvelles mesures pour répondre aux besoins des étudiantes et étudiants de la double cohorte et pour faire en sorte que la province dispose de la main-d'oeuvre qualifiée et polyvalente dont elle a besoin pour rester concurrentielle au XXI^{e} siècle.

Le plan du gouvernement pour la double cohorte

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a fait remarquer que l'augmentation prévue des inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire en raison de la double cohorte, des changements démographiques et des taux accrus de participation dans les collèges et les universités constituent des « faits marquants de notre système d'enseignement [qui] nécessitent une solution marquante ».

On prévoit que ces facteurs feront augmenter de 78 000 le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui fréquenteront les établissements d'enseignement postsecondaire en 2005-2006 par rapport à aujourd'hui et que ce niveau élevé se maintiendra. Dans le dernier budget, le gouvernement de l'Ontario prévoyait que les subventions de fonctionnement aux collèges et aux universités augmenteraient de 293 millions de dollars d'ici 2003-2004.

Cet engagement en matière de financement pluriannuel permettra aux collèges et aux universités de commencer à engager des professeurs supplémentaires et de mettre au point leurs plans en vue de faire face à la hausse prévue des effectifs.

L'augmentation prévue des subventions de fonctionnement fait suite à l'investissement en 2000 de 1,8 milliard de dollars du gouvernement et de ses partenaires en vue de créer 73 000 nouvelles places pour les étudiantes et étudiants. Le budget comportait également un nouvel engagement de 100 millions de dollars, pour un total de 140 millions de dollars, destiné aux coûts d'entretien qu'assument les collèges et les universités. Depuis la création de l'initiative SuperCroissance en 1999, un total de 297,5 millions de dollars a été investi pour aider à rénover et à moderniser les immeubles existants. En outre, les universités et les collèges ont convenu de répondre aux besoins des autres nouveaux étudiants et étudiantes en utilisant les immeubles existants plus efficacement.

S'assurer que l'Ontario dispose de la main-d'oeuvre qualifiée dont elle a besoin au XXI[e] siècle

En 2001-2002, le fonds du Programme d'accès aux perspectives d'avenir permettra de créer, dans les collèges et les universités, 21 500 nouvelles places dans les programmes d'informatique et de génie les plus en demande. Le ministère créera également la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire qui permettra d'offrir aux étudiantes et étudiants de tous âges un meilleur choix en matière de programmes d'études postsecondaires.

La Commission établira des critères rigoureux qui serviront à évaluer la qualité des grades attribués par les collèges communautaires et des nouveaux programmes menant à un diplôme offerts par les établissements privés. Ces initiatives permettront de s'assurer que les Ontariennes et Ontariens ont facilement accès à des programmes d'enseignement de haute qualité, là où le besoin se fait sentir et quand cela leur convient, afin de poursuivre leurs études sans bouleverser leur vie familiale et leur carrière.

Le gouvernement a également l'intention de donner suite à une recommandation que le Conseil de l'emploi et de l'investissement de l'Ontario a faite dans son rapport intitulé *Carte routière de la prospérité*, à savoir rédiger une nouvelle charte pour les collèges communautaires qui leur permettrait de mieux s'adapter aux tendances du marché et de devenir des partenaires plus solides du développement économique régional.

Le ministère travaille également de concert avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour que l'augmentation du nombre d'inscriptions dans les programmes de la santé et l'établissement futur d'une école de médecine à Sudbury et d'un campus médical satellite à Thunder Bay répondent aux besoins des collectivités du Nord.

De plus, le budget de l'Ontario comprenait un engagement touchant l'investissement de 60 millions de dollars en vue d'établir l'Institut de technologie de l'Ontario sur le campus du Collège Durham dans la région de Durham. Cet institut aura pour mission de préparer les étudiantes et étudiants pour des carrières qui font appel à la fois à des compétences pratiques et à des connaissances théoriques.

Afin de respecter l'engagement du gouvernement concernant l'économie et la création d'emplois, le ministère ira de l'avant avec une stratégie de formation qui renforcera les compétences de la main-d'oeuvre de la province en lui donnant la possibilité

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

d'accéder à une éducation et à une formation pertinentes et de haute qualité, à tous les niveaux.

Dans le domaine de l'apprentissage, le ministère investira 50 millions de dollars sur cinq ans pour moderniser le matériel et les installations des collèges communautaires. Il investira également 33 millions de dollars d'ici 2004-2005 pour atteindre le but fixé par le gouvernement en 1998, soit doubler le nombre de personnes inscrites à des programmes d'apprentissage dans des métiers spécialisés pour le faire passer de 11 000 à 22 000.

Pour assurer l'accès à des programmes novateurs, le ministère a favorisé l'élaboration de programmes offerts conjointement par les collèges et les universités dans des domaines tels que les sciences infirmières, l'informatique, les communications et l'information, et les études en médias. Onze universités et vingt collèges sont prêts à inscrire des étudiantes et étudiants dans des programmes conjoints de sciences infirmières à l'automne de 2001-2002. Par exemple, le partenariat annoncé récemment entre La Cité collégiale et l'Université d'Ottawa illustre comment un programme conjoint permet d'offrir une formation en français, nécessaire, aux étudiantes et étudiants en sciences infirmières de l'Ontario.

Pour aider les professionnels formés à l'étranger à mettre à contribution leurs compétences plus rapidement en Ontario, un montant de 12 millions de dollars sur trois ans a été prévu dans le budget de 2001-2002 afin d'appuyer des programmes de « rattrapage » pour des professions comme celles de technicien en génie, d'enseignant ou de travailleur de la santé. Cette somme s'ajoute aux 3,5 millions de dollars déjà investis dans les programmes de rattrapage et de formation destinés aux pharmaciens et aux infirmières et infirmiers. Ces programmes permettront à ces personnes d'obtenir la formation supplémentaire nécessaire pour satisfaire aux normes ontariennes sans répéter l'apprentissage qu'elles ont déjà fait ailleurs, avant leur arrivée en Ontario.

En 2001-2002, le ministère élaborera d'autres stratégies pour encourager l'apprentissage à distance et l'apprentissage assisté par la technologie en collaborant avec TVOntario, par l'entremise du Fonds d'encouragement à l'éducation permanente et la création d'un centre d'excellence en éducation permanente. Le gouvernement continue de soutenir l'enseignement à distance dans le Nord grâce à une subvention de 5 millions de dollars à Contact Nord.

Toutefois, le gouvernement ne peut agir seul. Le ministère collaborera avec les associations professionnelles pour donner plus d'ampleur aux efforts de recrutement et il encouragera les employeurs et les employés à assumer une responsabilité accrue en vue de combler leurs besoins en matière de formation.

Augmenter la responsabilisation à l'égard de l'utilisation des deniers publics

Le ministère a déjà établi une série de mesures de rendement visant les systèmes d'éducation postsecondaire et de formation. Les indicateurs de rendement servent à communiquer au public la mesure dans laquelle les collèges, les universités et les établissements de formation satisfont aux priorités du gouvernement.

En 2001-2002, le ministère fera fond sur le travail déjà accompli pour réaliser l'intention du gouvernement d'améliorer davantage la responsabilisation par l'entremise d'une loi sur la responsabilisation du secteur public. Il accroîtra également la responsabilisation au sein du système d'éducation postsecondaire en augmentant l'éventail d'indicateurs de rendement et la partie des subventions de fonctionnement allouée en fonction du rendement.

Dans le domaine de la formation, le ministère mettra sur pied un programme de reconnaissance qui encouragera l'amélioration du rendement en récompensant l'excellence et l'efficacité en matière d'exécution des programmes de formation.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Éducation postsecondaire

But du ministère : Un système d'éducation postsecondaire offrant des programmes d'enseignement de haute qualité.

Apport du ministère : De l'avis du ministère, les clients du système d'éducation postsecondaire, c'est-à-dire les apprenantes et les apprenants, sont les mieux placés pour repérer les programmes de haute qualité qui répondront à leurs besoins, dont les principaux sont :
· obtenir un diplôme,
· obtenir un emploi,
· assurer leur avenir financier.

On suppose que les établissements et les responsables des programmes qui peuvent démontrer qu'ils répondent aux besoins des étudiantes et étudiants attireront des apprenants, tandis que les autres seront encouragés à améliorer la qualité de leur enseignement. Ces renseignements rendent les dirigeants des établissements et des programmes d'enseignement postsecondaire comptables envers les apprenantes et apprenants. Le ministère ne recueille pas ces renseignements directement, mais fournit plutôt une orientation stratégique et du financement, et il collabore avec ses partenaires pour s'assurer qu'ils sont fournis.

Revenu - Taux de référence	**Emploi - Taux de référence**
Une enquête sur la population active de Statistique Canada effectuée en 1996 présente le revenu moyen selon la scolarité, l'âge et le genre de travail pour l'Ontario. Le rapport montre la valeur d'une éducation postsecondaire. Par exemple, le salaire annuel moyen des travailleurs entre 25 et 64 ans s'établit comme suit : • Titulaires d'un diplôme d'études secondaires : 31 000 $ • Titulaire d'un diplôme d'études collégiales : 34 000 $ • Titulaire d'un grade universitaire : 49 000 $	DONNÉES DE SEPTEMBRE 1999 • Taux moyen de chômage : 5,9 % • Taux de chômage chez les diplômés collégiaux : 4,0 % • Taux de chômage chez les diplômés universitaires (baccalauréat) : 4,1 %
Indicateurs de rendement - Collèges	**Indicateurs de rendement - Universités**
Les résultats de 1999-2000 à l'échelle provinciale publiés en avril 2001 sont les suivants : • satisfaction des étudiantes et étudiants : 75 % • satisfaction des diplômés : 83 % • satisfaction des employeurs : 91 % • emploi des diplômés : 91 %	Les plus récents résultats à l'échelle provinciale, publiés en mai 2000, sont les suivants : • taux d'obtention d'un diplôme des étudiantes et étudiants de premier cycle qui ont commencé en 1991 et obtenu un diplôme dans les sept années suivantes : 73,2 % • taux d'emploi des diplômés de 1997 six mois après l'obtention du diplôme : 93,1 % • taux d'emploi des diplômés de 1997 deux ans après l'obtention du diplôme : 96,4 %

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Valeur des renseignements qui permettent aux candidats du niveau postsecondaire de reconnaître les programmes de haute qualité qui répondent à leurs besoins, selon que les renseignements sont : • complets, • à jour, • exacts. Cette mesure indique si le ministère a fourni une direction et une orientation aux établissements d'enseignement postsecondaire et veillé à ce qu'ils donnent l'information nécessaire aux candidats.	Tous les établissements fourniront annuellement une information qui est : • complète, • à jour, • exacte.	*Collèges* : Les résultats des IR pour les sondages effectués en 2000-2001 sur : • la satisfaction des étudiantes et étudiants, • la satisfaction des diplômés, • la satisfaction des employeurs, • l'emploi des diplômés seront communiqués au printemps 2002. Les collèges communiqueront l'IR du taux d'obtention de diplômes au ministère et ce taux sera publié en 2001-2002. Tous les collèges afficheront l'information sur les IR sur leur site Web.
		Collèges : En 2001-2002, le ministère distribuera 2 1/3 pour 100 des subventions de fonctionnement à des fins générales aux collèges sur la base des IR concernant : • le taux d'emploi des diplômés six mois après l'obtention du diplôme, • la satisfaction des diplômés, • la satisfaction des employeurs.
		Universités : Les résultats du sondage effectué en 1998 auprès des diplômés pour déterminer : • le taux d'emploi six mois après l'obtention du diplôme, • le taux d'emploi deux ans après l'obtention du diplôme • les taux d'obtention d'un diplôme seront communiqués à l'été 2001. Toutes les universités afficheront l'information sur les IR sur leur site Web.
		Universités : Le ministère distribuera 1 1/3 pour 100 des subventions de fonctionnement selon le rendement de 2001-2002.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
		Collèges et universités : Les résultats seront publiés au cours de 2001-2002 dans un rapport global sur le rendement des établissements d'enseignement postsecondaire. Le site Web du ministère comportera des liens Internet vers l'information sur les indicateurs de rendement de chaque établissement pour que les apprenants puissent facilement avoir accès à l'information.
		Tous les établissements d'enseignement postsecondaire publieront l'information sur le taux de carence de remboursement de prêts du RAFEO selon les établissements et les programmes.

But du ministère : Un système d'éducation postsecondaire offrant des programmes d'enseignement de haute qualité.

Apport du ministère : Comme l'économie de l'Ontario est de plus en plus axée sur le savoir, la demande de travailleuses et travailleurs qualifiés ayant des compétences dans les technologies de pointe ne cesse d'augmenter. Les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario jouent un rôle essentiel dans la formation de ces travailleuses et travailleurs. Par conséquent, un des moyens de mesurer les résultats des programmes de haute qualité consiste à déterminer la capacité des établissements d'enseignement postsecondaire de fournir aux étudiantes et étudiants, et à l'économie dans son ensemble, les connaissances et les compétences nécessaires en informatique et en génie pour satisfaire à la forte demande dans ces secteurs. En soutenant les programmes de formation, par l'entremise du Programme d'accès aux perspectives d'avenir, le ministère encourage les établissements d'enseignement postsecondaire à dispenser ces programmes de haute qualité et leur donne les moyens de le faire.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Inscriptions, dans le cadre du Programme d'accès aux perspectives d'avenir, aux programmes collégiaux et universitaires d'informatique et de génie à forte demande. Cette mesure évalue la capacité du ministère à accroître le nombre de postes dans les emplois à forte demande, ainsi qu'à surveiller et à gérer cette augmentation.	*Collèges* : Augmenter le nombre d'inscriptions de débutants en techniques électroniques, techniques de génie et techniques informatiques. La cible initiale de 6 000 étudiantes et étudiants (augmentation de 50 %) a été portée à 9 300 à la maturité du programme (2002-2003).	*Collèges* : L'objectif pour 2001-2002 est une augmentation totale de 9 000 étudiantes et étudiants.
	Universités : Plus que doubler le nombre d'inscriptions au 1er cycle en génie électrique, génie informatique, génie logiciel, génie des communications et informatique d'ici 2004-2005, avec une croissance dans les programmes connexes de 2e et 3e cycles dépassant 50 pour 100. La cible initiale de 9 800 étudiantes et étudiants a été portée à 14 000 à la maturité du programme (2004-2005).	*Universités :* La cible pour 2001-2002 est une augmentation totale de 12 400 étudiantes et étudiants.

But du ministère : Un système d'éducation postsecondaire offrant des programmes d'enseignement de haute qualité.

Apport du ministère : Une demande croissante de personnel enseignant entraîne une augmentation du nombre de places pour les étudiantes et étudiants des disciplines en question.

De plus, en raison des changements démographiques et de la demande croissante, il faut augmenter le nombre de places dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Cette croissance ne tient pas compte de la demande découlant de la réduction du nombre d'années du programme d'enseignement secondaire dont les répercussions ne se feront pas sentir avant 2003-2004.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-202
Le rapport entre l'expansion « prévue » et « réelle » des programmes de formation du personnel enseignant. La réussite de cette mesure signifie que le ministère peut surveiller et gérer l'augmentation du nombre de postes et de nominations au sein du corps professoral dans les collèges et les universités.	Augmenter de 1 500 le nombre de places des programmes consécutifs de formation du personnel enseignant. Taux de référence pour l'inscription au programme consécutif de formation du personnel enseignant pour 1998-1999 : 5 000	La cible pour 2001-2002 est de disposer de 1 500 places pour la formation du personnel enseignant en sus du taux de référence de 5 000. Surveiller la hausse des inscriptions dans les universités et les nominations au sein du corps professoral pour 2001-2002.

But du ministère : Le budget du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) est limité. Les fonds accordés par le ministère aux institutions financières pour couvrir les coûts des prêts étudiants non remboursés réduisent d'autant l'aide financière pouvant être accordée aux étudiantes et étudiants admissibles. Par conséquent, en réduisant les taux de carence de remboursement de prêts, le RAFEO sera mieux en mesure d'atteindre son objectif, qui est d'aider les étudiantes et étudiants provenant de familles à faible revenu à assumer les coûts de leurs études postsecondaires. Le RAFEO a pour but d'assurer un accès égal aux études postsecondaires en accordant une aide financière directe couvrant une partie des coûts d'études (p. ex., droits de scolarité, livres et fournitures scolaires) et des frais de subsistance de base.

Apport du ministère : Le ministère établit des attentes en matière de rendement, surveille le rendement et prend des mesures d'encouragement ou de dissuasion selon le rendement. Le ministère a mis en place une ligne directe permettant de signaler les cas de recours abusif au RAFEO. On engagera du personnel supplémentaire pour mener des enquêtes.

Taux de carence de remboursement de prêts du RAFEO en 1997	Taux de carence de remboursement de prêts du RAFEO en 2000	Seuils
Le taux moyen de carence de remboursement de prêts des établissements d'enseignement postsecondaire pour l'Ontario était de 23,5 % et se répartissait ainsi : • 13,9 % pour les universités, • 27,5 % pour les collèges, • 38, 5 % pour les écoles privées de formation professionnelle.	Le taux moyen de carence de remboursement de prêts des établissements d'enseignement postsecondaire pour l'Ontario était de 15,7 % et se répartissait ainsi : • 7,1 % pour les universités, • 17,2 % pour les collèges, • 28,9 % pour les écoles privées de formation professionnelle, • 6,4 % pour les autres établissements postsecondaires.	Les seuils par année sont les suivants : • 1998-1999 : 38,5 % • 1999-2000 : 33,5 % • 2000-2001 : 28,5 % • 2001-2002 : 25,0 % Les établissements dont les taux de carence sont supérieurs aux seuils établis chaque année devront assumer une part des coûts connexes.
Mesures	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Taux de carence de remboursement de prêts du RAFEO. Cette mesure indique la capacité du ministère à concevoir, appliquer et imposer une stratégie de réduction des taux de carence de remboursement de prêts. La réduction du taux de carence de remboursement de prêts est une priorité du ministère et une question à laquelle le public attache une grande importance.	Réduire le taux de carence de remboursement de prêts étudiants (nombre de prêts non remboursés exprimé en proportion du nombre de prêts consentis) à moins de 10 pour 100 en moins de cinq ans, c.-à-d. d'ici 2002-2003.	Continuer de réduire le taux de carence de remboursement de prêts pour atteindre la cible de 2002-2003 de moins de 10 pour 100.
		Tous les établissements d'enseignement postsecondaire dont : • le taux de carence en 2000 est supérieur à 40 % OU • le taux de carence est supérieur au « seuil » devront présenter des stratégies de réduction du taux de carence de remboursement pour l'année de prêt 2001-2002.
		Établir des données de référence cohérentes sur l'incidence de fraude et le recours abusif au RAFEO.
		S'assurer que l'aide financière versée dans le cadre du RAFEO ne représente pas plus de 90 % des recettes d'une école de formation professionnelle.

But du ministère : Aider à préparer les Ontariennes et Ontariens sans emploi, plus particulièrement les jeunes, à intégrer ou réintégrer le marché du travail et aider les élèves à trouver un emploi d'été.

En date d'avril 2001, le taux de chômage désaisonnalisé en Ontario était de 5,9 % pour l'ensemble de la population et de 12,6 % pour les jeunes. Le programme Connexion Emploi et le Service d'emplois d'été aident les personnes sans emploi, surtout les jeunes, à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour trouver et garder un emploi.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Taux de placement des participantes et participants à Connexion Emploi, c.-à-d. de personnes qui : • soit obtiennent un emploi, • soit reprennent leurs études ou suivent une formation.	Au moins 75 % des participants : • soit trouveront un emploi, • soit reprendront leurs études ou suivront une formation.	Environ 120 000 clientes et clients recevront des services en 2001-2002. De ce nombre, environ 90 000 recevront des services intensifs, c.-à-d. une planification de l'emploi ou une formation sur le tas, ou les deux. Environ 72 000 (80 %) de ces 90 000 clients obtiendront un emploi, reprendront des études ou suivront une formation.
Emplois d'été : Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant reçu une aide pour obtenir un emploi d'été, compte tenu du budget du programme. Efficacité du programme et mesure de l'efficacité. Cette mesure indique si le ministère a réussi, dans les limites du budget du programme, à aider le nombre maximal d'étudiantes et d'étudiants à trouver un emploi d'été.	Atteindre l'objectif du gouvernement en matière d'emplois d'été dans les limites du budget alloué. Référence de 1997-1998 : aide dispensée à 26 025 jeunes.	Contribuer à la réalisation de l'objectif général du programme Emplois d'été Ontario, c'est-à-dire aider 57 000 jeunes, en aidant 40 625 jeunes à trouver un emploi d'été grâce aux programmes du ministère : Service d'emplois d'été : 26 425 Centres d'aide : 14 200

But du ministère : Fournir des services d'alphabétisation pour préparer les Ontariennes et Ontariens sans emploi à intégrer ou réintégrer le marché du travail.

Apport du ministère : Vingt pour cent de la population adulte de l'Ontario ne sait pas suffisamment lire, écrire ou compter pour satisfaire aux exigences du marché du travail et de la vie de tous les jours. Le Programme d'alphabétisation et de formation de base fournit des services d'évaluation des capacités d'alphabétisation et de formation surtout aux adultes sans emploi pour les aider à intégrer ou réintégrer le marché du travail ou leur permettre de reprendre leurs études ou de suivre une formation.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Taux de résultats positifs parmi les participantes et participants au Programme d'alphabétisation et de formation de base, c.-à-d. pourcentage de personnes qui : • soit obtiennent un emploi, • soit reprennent leurs études ou suivent une formation. Cette mesure indique si le programme réussit à aider essentiellement les adultes au chômage qui n'ont pas les compétences de base nécessaires pour satisfaire aux exigences du marché du travail, soit à trouver un emploi, soit à reprendre leurs études ou à suivre une formation.	Au moins 70 % des participantes et participants : • soit trouveront un emploi, • soit reprendront leurs études ou suivront une formation.	Environ 68 000 clients recevront des services en 2001-2002. De ce nombre, environ 47 000 recevront des services d'enseignement plus intensifs et à plus long terme. Les 21 000 autres recevront des renseignements, un plan de formation ou une aide à un apprentissage autonome ou encore se feront diriger vers des employeurs éventuels. Sur les 47 000 clients, environ 33 000 (70 %) trouveront un emploi, reprendront des études ou suivront une formation.

But du ministère : Doubler le nombre de personnes qui s'inscrivent aux programmes d'apprentissage.

Apport du ministère : L'apprentissage est un élément clé du système de formation de l'Ontario. En aidant à former une main-d'oeuvre qualifiée, le système d'apprentissage permet à la province d'attirer les investissements dont elle a besoin pour assurer la croissance de l'économie et créer des emplois. La disponibilité continue de programmes de formation de haute qualité fait partie intégrante de la stratégie adoptée pour faire de l'Ontario un endroit propice aux investissements et assurer la compétitivité des entreprises ontariennes sur les marchés nationaux et internationaux.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Nombre de nouvelles personnes qui s'inscrivent aux programmes d'apprentissage.	Objectif à long terme : 19 000 Taux de référence de 1998-1999 : 11 000	Obtenir 17 000 nouveaux apprentis.
Nombre d'élèves du secondaire participant au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO).	Objectif à long terme : 6 000 Taux de référence de 1998-1999 : 2 000	Faire participer 5 000 élèves du secondaire au PAJO.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Fonctionnement	3 236 millions de $
Immobilisations	205 millions de $
	640 employés

Éducation postsecondaire

Fonctionnement	2 856 millions de $
Immobilisations	202 millions de $
	158 employés

– collèges et universités
– aide aux étudiantes et étudiants

Formation

Fonctionnement	370 millions de $*
Immobilisations	3 millions de $
	400 employés

– politiques et affaires intergouvernementales
– préparation à l'emploi
– apprentissage

* À l'exclusion des prêts pour les outils

Administration interne

Fonctionnement	10 millions de $
	82 employés**

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.
** Le personnel de soutien a été réparti entre le ministère de l'Éducation et celui de la Formation et des Collèges et Universités.

Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base*

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Fonctionnement	3 365 millions de $
Immobilisations	51 millions de $
	657 employés

Éducation postsecondaire

Fonctionnement	2 955 millions de $
Immobilisations	43 millions de $
	169 employés

– collèges et universités
– aide aux étudiantes et étudiants

Formation

Fonctionnement	400 millions de $*
Immobilisations	8 millions de $
	406 employés

– politiques et affaires intergouvernementales
– préparation à l'emploi
– apprentissage

* À l'exclusion des prêts pour les outils

Administration interne

Fonctionnement	10 millions de $
	82 employés**

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.
** Le personnel de soutien a été réparti entre le ministère de l'Éducation et celui de la Formation et des Collèges et Universités.

Personnes à contacter

Les questions et commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Direction du soutien aux étudiantes et étudiants
Helmut Zisser
Téléphone : 416 325-4181
Télécopieur : 416 325-9253
Courriel : Helmut.Zisser@edu.gov.on.ca
Renseignements généraux : (807) 343-7260
État des demandes du RAFEO : 1 900 565-6727

Collèges
Janet Hope
Téléphone : 416 325-1815
Télécopieur : 416 325-2245
Courriel : Janet.Hope@edu.gov.on.ca

Universités
James Mackay
Téléphone : 416 325-1952
Télécopieur : 416 325-1959
Courriel : James.Mackay@edu.gov.on.ca

Formation
Renseignements
1 800 387-5656 (y compris les emplois d'été)
ATME sans frais : 1 800 637-0743

Connexion Emploi, Emplois d'été, Alphabétisation et Formation de base
Sandie Birkhead-Kirk
Téléphone : 416 326-5883
Télécopieur : 416 326-5505
Courriel : Sandie.Birkhead-Kirk@edu.gov.on.ca

Apprentissage
Judith Robertson
Téléphone : 416 326-5608
Télécopieur : 416 325-6162
Courriel : Judith.Robertson@edu.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938.
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du présent document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2001

ISBN 0-7794-1200-1

This document is also available in English.